

sur la Meuse, sauf à voir ce qu'il y avait à faire y étant arrivé.

L'instruction n'a qu'à s'incliner devant cette déclaration généreuse. Mais si la suppression de la dépêche du 20 ne fit qu'épargner des hésitations nouvelles au maréchal de Mac-Mahon, elle ne saurait décharger le maréchal Bazaine de la responsabilité première dans la catastrophe de Sedan.

En entretenant le gouvernement de ses projets de sortie, en continuant, une fois rentré sous Metz, à se plaindre de la pénurie de vivres et de munitions, de manière à faire craindre un désastre imminent, en ne rectifiant pas ses premières assertions, le maréchal Bazaine devait déterminer des efforts désespérés pour lui venir en aide. Si ces efforts ont abouti à une catastrophe, comment échapperait-il à la responsabilité de l'avoir provoquée?

Nous allons voir, du reste, cette responsabilité singulièrement aggravée par la conduite que tint le maréchal Bazaine une fois qu'il eut été informé de la marche du maréchal de Mac-Mahon.

Le maréchal a eu, en effet, connaissance de ce mouvement, et cependant il est resté immobile et n'a rien tenté dans le but de diminuer le péril extrême auquel s'exposait son lieutenant pour venir le dégager.

*Arrivée le 23 à Metz d'une dépêche annonçant la marche de l'armée de Châlons.*

De nombreux émissaires avaient été expédiés vers Metz afin d'aviser le maréchal Bazaine de la situation.

L'impératrice, le ministre de la guerre en avaient fait partir. Il en avait été envoyé des différents points de la ligne des Ardennes par le général Dejean, par l'intendant général Wolff, par l'intendant de Préval, par le commandant Magnan, par le capitaine d'état-major Tossent.

L'instruction établit qu'un émissaire arriva au quartier général dans l'après-midi du 23. Voici en quels termes s'est exprimé le colonel Lewal dans sa déposition :

« Le 23 dans l'après-midi, vers deux ou trois heures, un courrier civil me remit une dépêche roulée en cigarette; je l'apportai immédiatement, comme d'habitude, à M. le maréchal Bazaine. Je lui demandai s'il n'avait rien à renvoyer par le courrier; il me répondit que non et de conserver l'homme. Je saluais pour me retirer, lorsque le maréchal me dit : « Attendez, nous allons voir ce que dit cette dépêche. » Il l'ouvrit et la lut tout haut; elle indiquait un mouvement sur la Meuse de M. le maréchal de Mac-Mahon. A ce moment, connaissant à peu près la position des armées ennemies, je fus frappé du danger que courait l'armée de Châlons, pouvant être attaquée de flanc par des forces supérieures, et je m'écriai : Monsieur le maréchal, il faut partir tout de suite. » Le

maréchal répliqua : « Tout de suite, c'est bien tôt. »

« — Je veux dire demain, ajoutai-je. » Le maréchal « alléguait des nécessités de ravitaillement en vivres « et en munitions qui devaient prendre assez de « temps. J'insistai pour que ces opérations fussent « menées très-rapidement, m'efforçant de faire res- « sortir l'urgence du départ. Je demandai au maré- « chal de vouloir bien supprimer d'une manière « complète tous les bagages; nous eûmes une dis- « cussion à ce sujet. L'entretien fini, le maréchal me « dit : « Je vous ferai appeler quand il y aura lieu « d'étudier le mouvement de sortie. »

Sur la demande faite au colonel Lewal si la date du 23 se rattachait dans son esprit à d'autres circonstances, cet officier supérieur a répondu :

« Je devais préparer tout un ensemble d'ordres; j'ai dû en parler au colonel d'Andlau, qui était le chef de la section des mouvements. »

Interrogé à ce sujet, le colonel d'Andlau a répondu ce qui suit :

« Dans la journée du 23, j'eus l'occasion de constater que le colonel Lewal étudiait un projet de sortie par la rive droite. Il me donna communication de ce projet. L'armée fut mise en mouvement, comme l'on sait, dans la matinée du 26... En arrivant sur le terrain, le maréchal convoqua les commandants de corps pour prendre leur avis sur la situation. Il fut décidé dans la conférence qui eut lieu à ce sujet que le mouvement projeté ce jour-là serait ajourné, et nous dûmes regagner nos campements. Tout le monde était fort désappointé de ce qui se passait, et comme j'exprimais ce sentiment devant le colonel Lewal, il me dit : « Tout cela est bien plus triste que vous ne le pensez, car le maréchal sait, par une dépêche reçue le 23, que le maréchal de Mac-Mahon est en route pour venir à lui. » Il me raconta alors que, dans cette journée du 23, un émissaire était arrivé porteur d'une dépêche roulée sous forme de cigarette. Il ajouta que, l'ayant apportée au maréchal, celui-ci l'avait dépliée et l'avait lue tout haut devant lui. Cette dépêche annonçait la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de Metz. »

Le maréchal Bazaine a nié avec la plus grande énergie avoir jamais reçu la dépêche dont parlent les colonels Lewal et d'Andlau. Il assure que ces officiers font erreur et que le fait dont ils témoignent se rapporte au 29 août et non au 23; il reconnaît toutefois avoir reçu une dépêche le 22 ou le 23; mais il ajoute que c'est celle que lui a adressée le maréchal de Mac-Mahon, le 19, du camp de Châlons, ainsi conçue :

« Si, comme je le crois, vous êtes forcé de battre en retraite très-prochainement, je ne sais à la distance où je suis de vous, comment vous venir en aide sans découvrir Paris? Si vous en jugez autrement, faites-le-moi savoir. »

Il est revenu plusieurs fois sur cette assertion.

Nous la trouvons dans son ouvrage : *L'Armée du Rhin*. Il l'a répétée dans sa déposition devant le conseil d'enquête, dans son mémoire justificatif, enfin, dans son interrogatoire.

M. le capitaine de Mornay-Soult, son officier d'ordonnance, est venu confirmer les dires du maréchal. Il en a écrit à M. le maréchal Baraguey d'Hilliers, déposé devant le conseil d'enquête, puis devant le rapporteur. Il entre dans les détails les plus circonstanciés : la dépêche reçue le 22 ou le 23 est bien celle du maréchal de Mac-Mahon du 19, et ne peut être aucune autre : il affirme, en effet, que c'est la première communication venue par émissaire depuis la rupture du télégraphe, que jusque-là il n'en était pas arrivé une seule.

On conçoit l'intérêt du maréchal à présenter une explication de nature à détruire les témoignages si concluants de MM. Lewal et d'Andlau; mais cette explication, établie avec tant de soin, un fait matériel démontre péremptoirement qu'elle est controuvée.

La dépêche du maréchal de Mac-Mahon du 19 n'a pas été apportée le 22 ou le 23; elle a été remise le 20 au bureau télégraphique par le garde forestier Déchu et transmise immédiatement au maréchal par M. de la Vasselais, directeur du télégraphe; bien plus, le maréchal a écrit de sa main, sur l'original envoyé par le directeur du télégraphe, la minute de sa réponse, datée du 20, transcrite sur le registre de correspondance et expédiée le même jour à Thionville par l'émissaire Flahaut. Cette pièce existe au dossier.

Du reste, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon étant écrite en chiffres ne pouvait être que celle que le maréchal déplie en la recevant et lit tout haut devant le colonel Lewal.

Mis en présence des preuves matérielles de l'inexactitude de ses déclarations et de celles de son officier d'ordonnance à ce sujet, le maréchal est revenu dans ses derniers interrogatoires sur ses précédentes assertions. Il s'explique en ces termes :

« J'ai entendu dire, lors de mon arrivée en Allemagne, que l'on prétendait que j'avais reçu le 23 une dépêche du maréchal de Mac-Mahon dans laquelle il me prévenait du mouvement qu'il allait exécuter le 22 vers l'est.

« Je me suis demandé si ma mémoire ne me faisait pas défaut, puisque je n'avais pas les archives à ma disposition, et je me suis figuré que c'était celle que vous signalez comme étant arrivée le 20 et qui n'était arrivée que le 22 ou le 23. J'en ai entretenu les officiers qui m'entouraient. De là est venue leur conviction comme la mienne, que c'était bien celle-là, parce que nous croyions qu'elle était venue par un piéton soit de Verdun, soit de Longuyon... »

Les observations suivantes ont été formulées sur cette réponse :

« J'ai l'honneur de vous faire observer que vous

« avez déclaré à plusieurs reprises et à de longs intervalles qu'il vous était envoyé une dépêche le 22 ou le 23.

« D'un autre côté, je me trouve en présence d'une affirmation des plus formelles du colonel Lewal, qui déclare vous avoir entendu lire une dépêche le 23, annonçant la marche du maréchal de Mac-Mahon. La dépêche signalée par le colonel Lewal ne saurait d'ailleurs se rapporter à celle du 19 : « Si, comme je le crois... » puisque cette dernière était en chiffres, et par conséquent ne pouvait être lue couramment. Quelle peut donc être cette dépêche en clair que le colonel Lewal vous avait entendu lire à la date du 23, date dont l'exactitude est appuyée par d'autres déclarations? Comment expliquez-vous cet incident? Quand je rapproche ces circonstances de ce fait, qu'une quarantaine d'émissaires vous ont été expédiés pour vous informer de la situation à partir du 18 août, je considère comme fort probable que vous avez été informé du plan conçu par le ministre de la guerre, qui devait porter l'armée du maréchal de Mac-Mahon sur la Meuse, à la date du 26, ce qui supposerait qu'elle se mettait en marche vers le 20. »

R. — « Je m'en réfère à la réponse que j'ai faite ci-dessus. Je n'ai aucun souvenir d'une dépêche venue le 22 ou le 23, traitant de la marche du maréchal de Mac-Mahon, et je persiste à croire que M. le colonel Lewal a confondu avec la dépêche arrivée le 29. Je profite de la circonstance pour dire que si, par cas, une dépêche pareille était arrivée à titre de renseignement, puisqu'elle n'émanait pas du maréchal de Mac-Mahon, elle n'aurait pas eu pour moi une autorité assez grande pour remettre en opération une armée qui se reconstituait après des combats qui avaient fait subir aux cadres des pertes très-sensibles, sans connaître d'une manière positive les mouvements opérés par le maréchal de Mac-Mahon. Ce que je dis là est à titre de réflexion. »

L'instruction relève tout d'abord que le maréchal n'explique pas dans sa réponse comment lui et les officiers de son état-major ont pu confondre une dépêche chiffrée et une dépêche en clair. Le maréchal se tait sur cette circonstance bien essentielle pourtant.

Il n'est pas besoin de faire remarquer combien les réflexions qui terminent la réponse du maréchal ressemblent à un aveu. La preuve de l'arrivée de la dépêche signalée par le colonel Lewal ressort d'ailleurs des mesures qui vont être prises par le maréchal pour le prochain départ de l'armée.

Le 23 août, le maréchal ordonne de réduire les bagages en raison des mouvements que l'armée peut être appelée à faire prochainement. Le 24, nouvelle instruction dans ce sens. On constitue un convoi pour le 6<sup>e</sup> corps. Enfin, on forme un corps de cavalerie sous les ordres du général Desvaux

et on donne les ordres de marche pour le lendemain 26.

Devant cette réunion de preuves, devant toutes ces coïncidences, l'instruction est en droit d'affirmer que le maréchal Bazaine a été informé de la marche du maréchal de Mac-Mahon, probablement le 20, et certainement le 23.

*Réponse du maréchal Bazaine à l'annonce de la marche de l'armée de Châlons à son secours.*

Il existe à ce sujet une dernière preuve accablante pour le maréchal.

Le 27, partait de Thionville la dépêche suivante :

« Le colonel Turnier fait savoir qu'il reçoit de Metz, pour être communiquée à l'armée française, s'il est possible, une dépêche ainsi conçue :

« Nos communications sont coupées, mais faiblement, nous pourrions percer quand nous voudrions, nous vous attendons. »

C'était la réponse à la dépêche apportée à Metz le 23 août. On n'a pu retrouver ni la date exacte du départ de Metz de cette communication, ni le nom de l'émissaire qui l'a apportée à Thionville.

Mais, le 27 août, elle fut confiée par le colonel Turnier à M. Lallement, procureur impérial du tribunal de Sarreguemines, qui avait été forcé de fuir les mauvais traitements exercés sur lui par la résidence de l'armée d'invasion.

Ce magistrat était prié de la remettre au premier général français de l'armée de Châlons qu'il pourrait rencontrer.

Le 29 août, entre 8 et 9 heures du matin, M. Lallement remit cette dépêche, que par discrétion il n'avait pas lue, au général commandant à Sedan. Le substitut du procureur impérial de Sedan, M. Bouchon-Garnier, est appelé pour constater l'identité de M. Lallement, et la dépêche est remise de suite à M. Hulme, filateur à Mousson et adjoint de cette ville, qui doit la porter au maréchal de Mac-Mahon à Raucourt.

M. Hulme avait depuis quelques jours mis à la disposition de l'autorité militaire à Sedan, pour le service des éclaireurs, sa connaissance parfaite du pays, sa personne et tous les moyens dont il disposait. Quelques cavaliers du 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers avaient été placés sous ses ordres. Sa déposition renferme l'exposé complet de la mission qu'il a remplie :

« J'étais à la citadelle de Sedan, le 29 août 1870, à huit heures du matin, lorsque M. le lieutenant-colonel Melcion d'Arc, commandant de la place de Sedan, m'informa qu'il venait d'être remplacé par le général de Beurmann.

« Au moment où nous sortions du bureau de la place, pour être présentés au général de Beurmann, est arrivé M. Lallement, procureur impérial à Sarreguemines, qui a remis à M. Melcion d'Arc une

dépêche que celui-ci a ouverte, et qu'il a donnée immédiatement au général de Beurmann.

« A ce moment celui-ci ne portait aucun insigne de commandement, était vêtu en bourgeois, et paraissait très-peu au courant de ce qui se passait.

« Voici, sinon les termes de cette dépêche, du moins le sens :

« .... Le colonel Turnier fait savoir qu'il reçoit de Metz, pour être communiquée à l'armée française, s'il est possible, une dépêche ainsi conçue : « Nos communications sont coupées, mais faiblement, nous pourrions percer quand nous voudrions et nous vous attendons. »

« M. Melcion d'Arc me demanda, en présence du général, qui du reste intervint pour réitérer la demande de M. Melcion d'Arc, si je voulais me charger de porter cette dépêche à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon; j'acceptai... J'arrivai à midi à Raucourt.

Je communiquai immédiatement la dépêche à l'empereur, qui arrivait en même temps que moi à Raucourt.

« Quand l'empereur eut lu la dépêche, il me dit de la porter au maréchal de Mac-Mahon, ce dernier étant arrivé à Raucourt vers deux heures; je la lui remis.

« Le maréchal, sachant que j'étais chargé du service des dépêches, me fit beaucoup de questions sur les routes, les approvisionnements du côté de Montmédy, où je lui dis qu'il y en avait pour deux jours pour toute son armée. Il finit par se plaindre de ne pas en trouver assez à Raucourt et me demanda si l'on pouvait mieux faire à Mouzon le lendemain. Je lui répondis que s'il m'autorisait à donner des ordres en son nom, il aurait à Mouzon le nécessaire pour approvisionner son armée pendant deux ou trois jours; il m'autorisa à user de son nom, je le fis, et les provisions étaient prêtes, lorsque l'armée arriva à Mouzon. »

M. le colonel Melcion d'Arc, auquel il a été donnée communication de la déposition de M. Hulme, a fait la déclaration suivante :

« Les détails si précis donnés par M. Hulme m'ont rappelé mes souvenirs; j'ai souvenance, en effet, d'avoir reçu au château de Sedan M. le procureur impérial Lallement, qui a remis au général de Beurmann une dépêche qu'il apportait de Thionville. Cette dépêche avait trait à la situation de l'armée du maréchal Bazaine. Elle émanait de lui et énonçait la possibilité de franchir le cercle d'investissement. Je me rappelle avoir donné l'ordre à M. Hulme de porter en toute hâte la dépêche dont il s'agit et de faire la plus grande diligence possible, parce que j'en sentais toute l'importance. Je saisis cette occasion, — ajoute le colonel, — pour signaler le dévouement, l'intelligence et l'activité apportés par M. Hulme dans l'accomplissement des missions périlleuses

« que je lui ai données et qu'il avait offert spontanément d'accepter. »

Communication a été donnée à M. le maréchal de Mac-Mahon de tous les incidents qui viennent d'être signalés; à la demande qui a été faite au maréchal s'il avait reçu la dépêche dont il s'agit, il a répondu de la manière suivante :

« Je ne me rappelle point qu'il m'ait été remis une dépêche à Raucourt. La chose peut m'avoir échappé, mais toutefois je suis certain de n'avoir point eu connaissance d'une dépêche dans le sens de celle qui précède. Au Chêne-populeux, j'avais pris, malgré les observations de l'empereur, la décision de me porter dans la direction de Metz; si j'avais reçu cette dépêche qui était dans le sens des opérations que j'exécutais, elle m'aurait certainement frappé. »

M. Hulme, confronté avec M. le maréchal de Mac-Mahon, a déclaré persister dans sa déposition.

L'instruction, tout en s'inclinant devant les déclarations du maréchal de Mac-Mahon, doit faire observer qu'une certaine confusion a très-bien pu se faire dans l'esprit de M. le maréchal par suite des incidents qui se sont multipliés dans l'après-midi du 29 août à Raucourt, ce qui expliquerait comment le souvenir de l'arrivée de la dépêche dont il s'agit s'est effacé de sa mémoire, mais on ne saurait concevoir de doute sur le fait de l'existence d'une dépêche importante qu'une série de témoignages précis et circonstanciés nous montrent remise le 27 août par le colonel Turnier à M. Lallement et apportée par ce dernier le 29 au commandant de place de Sedan, le colonel Melcion d'Arc.

D'autre part, on verra dans la partie du rapport spécialement consacrée aux communications que cette dépêche a dû partir de Metz le 26. Quelle nouvelle importante le maréchal Bazaine pouvait-il annoncer à cette date? Comme nous l'indiquerons dans le chapitre suivant, il avait mis son armée en ligne.

L'ennemi, dit-il lui-même, n'avait pas paru vouloir accepter le combat. En même temps, il faisait adopter par ses lieutenants, dans la conférence de Grimont, la résolution d'attendre sous Metz qu'un effort suprême du pays déterminât un mouvement de retraite de l'armée ennemie.

Dans ces circonstances que pouvait-il annoncer au maréchal de Mac-Mahon, sinon ce que nous dit M. Hulme :

« Nous sommes entourés, mais faiblement, nous pourrions percer quand nous voudrions, et nous vous attendons. »

La déposition de M. le colonel Melcion d'Arc confirme d'ailleurs le sens général de ce message : « Cette dépêche, dit-il, avait trait à la situation générale de l'armée du maréchal Bazaine, elle émanait de lui et énonçait la possibilité de franchir le cercle d'investissement. »

En résumé, les faits suivants sont établis d'une manière incontestable.

Le maréchal Bazaine a indiqué Montmédy pour point de direction de son armée. Ce projet concorde avec le plan d'opération arrêté par le conseil de régence. Il est de nouveau confirmé par le maréchal Bazaine, dans sa dépêche du 19 août, dépêche qui détermine le mouvement de l'armée de Châlons vers l'est.

Une seconde dépêche, expédiée de Metz le 20 août, est de nature à arrêter ou à suspendre tout au moins cette marche; elle est interceptée, et le maréchal de Mac-Mahon, auquel on la cache, continue son mouvement vers Montmédy, où tout est préparé pour la jonction des deux armées.

Un avis parvenu le 23 au maréchal Bazaine lui indique que la deuxième armée française marche à sa rencontre; cette nouvelle ne le détermine pas plus que ne l'avaient fait les ordres laissés, le 16 août, par l'empereur, à s'éloigner du camp retranché de Metz; il se contente de répondre « qu'il attend. »

Mais, comprenant tout l'odieux qui rejallira sur lui s'il demeure dans l'inaction, tandis que son lieutenant court risque de se faire écraser en venant à son aide, il va chercher à rejeter sur ses commandants de corps la responsabilité de cette conduite. Nous allons voir dans le chapitre suivant les moyens qu'il employa pour atteindre ce but.

#### CHAPITRE IV

##### Conseil du 26 août.

##### DÉMONSTRATION DU 31 AOUT.

Nous avons vu dans les chapitres précédents, comment, après avoir reçu l'ordre de l'empereur de ramener l'armée à Châlons, le maréchal Bazaine prit toute une série de dispositions de nature à faire avorter ce dessein, et comment, après les batailles de Rézonville et de Saint-Privat, il s'était replié sans nécessité sous les murs de Metz, en laissant aux mains de l'ennemi les positions par lesquelles il aurait pu déboucher de nouveau sur les plateaux.

Bien que le maréchal fût lié par la nouvelle qu'il avait fait parvenir à Châlons de son projet de marche vers Montmédy, projet qu'il avait formulé de nouveau dans sa dépêche du 19, il ne se souciait nullement de la réaliser.

A l'abri de toute attaque dans l'intérieur du camp retranché, le maréchal pouvait attendre le dénouement de la crise politique et militaire qui se préparait, lorsque la dépêche du 23 vint lui imposer des devoirs auxquels il ne semblait pas possible de se soustraire.

Devant l'annonce de l'armée de secours, il fallait nécessairement venir en aide au maréchal de Mac-Mahon, ou tout au moins paraître tenter une diversion en sa faveur.